



Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles

Tél : 02.761.27.11

Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be
info.com@woluwe1200.be

MINUTE

VIVAQUA

Madame Laurence BOVY

Directrice générale

Bd de l'Impératrice 17/19,

1000 BRUXELLES

21 DEC. 2023

Votre lettre du	Vos réf.	Votre correspondant : Stéphane Coste (s.coste@woluwe1200.be)	Nos réf. 2023/ SC/DIV1080 E169	(02) 761 27 92 (02) 772 25 67
-----------------	----------	--	--------------------------------------	----------------------------------

Concerne : taux de PFAS dans l'eau de distribution dans les voiries communales

Madame la Directrice générale,

Nous avons constaté que Vivaqua a mis en ligne une page sur son site internet afin d'informer les habitants du taux de PFAS dans l'eau du robinet.

Nous vous remercions de cette initiative qui répond à une préoccupation légitime de nos habitants.

Avant de relayer cette source d'information auprès de ceux-ci, nous souhaiterions toutefois disposer de certaines précisions complémentaires.

Nous savons que l'eau de Woluwe-Saint-Lambert provient du réservoir de Rhode-Saint-Genèse. Quelle que soit la rue de la commune encodée dans votre système, celui-ci vous renvoie toujours vers les résultats d'analyse du captage effectué cette année à Rhode-Saint-Genèse.

Si ledit paramètre atteint bien 28 ng/l en septembre 2023, le taux de PFAS, pour ce captage, aurait, selon la presse, été sensiblement plus élevé dans ce captage en 2021 et en 2022, ce qui vous a poussé à introduire une plainte auprès des services compétents du service public de Wallonie en matière de pollution des eaux souterraines.

Les informations communiquées par la presse ne nous disent néanmoins pas à quel niveau de ng/l était ce taux de PFAS, hormis le fait qu'il n'atteignait pas la future norme européenne des 100 ng/l et qu'il ne dépassait pas de plus de 21 ng/l le taux moyen régional. Il ne s'agit pas d'une information suffisante pour rassurer la population étant donné que même si ce taux n'a pas été dépassé, des pays comme le Danemark ou les Etats-Unis appliquent un taux encore plus strict. L'Agence européenne pour la sécurité alimentaire recommande, en outre, de ne pas absorber plus de 4,4 ng/kg de poids corporel par semaine pour les sommes des quatre PFAS (PFOA, PFOS, PFNA et PFHxS).

Nous constatons également que le paramètre d'analyse « somme des 20 PFAS » ne se retrouve pas dans les rapports de Vivaqua pour les années 2021 et 2022. Nous ne les avons en tout cas pas trouvés. Il est particulièrement interpellant que cette information ne soit pas renseignée dans ce rapport. Nous vous remercions dès lors de nous communiquer cette information et de nous confirmer les mesures prises par Vivaqua pour faire redescendre le taux de PFAS en 2023.

En vous remerciant d'avance pour la suite que vous réserverez à notre courrier, nous vous prions de croire, Madame la Directrice générale, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire communal,



Patrick LAMBERT

L'Echevin de l'Environnement,



Gregory MATGEN

Le Bourgmestre,



Olivier MAINGAIN